

VITROPOLE'S. magazine

www.vitropole.com

04
2019
N° 12

04 42 89 02 02



VITROPOLE

VITROPOLE
Entreprendre

On a réveillé l'Audi A3.

Audi A3 Sportback Sport Limited.



À partir de :
290€
par mois⁽¹⁾
1^{er} loyer de 3500€



Location longue durée sur 37 mois et 45 000 km avec 3 ans de Garantie⁽²⁾, Entretien plus⁽³⁾ et Assistance inclus. 1^{er} loyer de 3500€ et 36 loyers de 290€. Offre valable du 1^{er} mars au 31 mars 2019. (1) Exemple pour une Audi A3 Sportback 30 TFSI BVM 6 Sport Limited avec option incluse dans les loyers : 1 an de garantie additionnelle. Modèle présenté : Audi A3 Sportback 30 TFSI BVM 6 Sport Limited avec options incluses dans les loyers : peinture métallisée, jantes aluminium Audi Sport 5 branches trapézoïdales

noires tournées brillantes 18", 1^{er} loyer de 4 300€ et 36 loyers de 290€ en location longue durée sur 37 mois et pour 45 000 km maximum, hors assurances facultatives. (2) Garantie 2 ans + 1 an de garantie additionnelle incluse. Offre réservée aux particuliers et valable chez tous les Distributeurs présentant ce financement, dans la limite des stocks disponibles pour toute commande du 01/03 au 31/03/2019, sous réserve d'acceptation du dossier par Volkswagen Bank GmbH - SARL de droit allemand - Capital 318 279 200 € - Succursale France : Bâtiment Ellipse - 15 av de la Demi-Lune 95700 Roissy-en-France - RCS Pontoise 451 618 904 - ORIAS : 08 040 267 (www.orias.fr). (3) Entretien plus obligatoire souscrit auprès de Volkswagen Bank GmbH, détail et limites prévues dans les conditions générales, disponibles sur demande auprès de votre Distributeur. Volkswagen Group France S.A. - 11 avenue de Boursonne Villers-Cotterêts - RCS Soissons 832 277 370. Audi recommande Castrol EDGE Professional. Gamme Audi A3 : consommation en cycle mixte (l/100km) : 3,9 - 8,4. Rejets de CO₂ (g/km) : 103 - 192. « Tarif » au 31/01/2019. Valeurs susceptibles d'évoluer à la hausse. Pour plus d'informations, contactez votre Partenaire. Publicité diffusée par le concessionnaire en qualité d'intermédiaire de crédit, à titre non exclusif, de Volkswagen Bank. Audi A3 Sport Limited = Audi A3 série limitée sport.

Audi Odicée Saint Victoret

120 Avenue Jacques Prévert - 04 42 15 94 80 - audi-saint-victoret.com

SOMMAIRE

- 4 Dossier : les projets de Vitropole
- 10 La collecte des déchets
- 13 Paroles d'experts
- 30 Brèves
- 33 Retour sur nos dernières manifestations

Informations légales

La publicité de ce numéro a été réservée aux partenaires de Vitropole Entreprendre.

Editeur : Vitropole Entreprendre, 100 bd de l'Europe, 13127 Vitrolles

• Directrice de la publication : Cécile Boyer, Présidente de Vitropole et Vitropole Entreprendre

• Comité Editorial : Anne Gélén

• Création graphique & Réalisation : Corinne Pennachio Communication

• Impression : SUDER

• Dépôt Légal : Mai 2015

• ISSN : en cours.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Faire rayonner notre territoire !

Administratrice de Vitropole depuis 2014, je suis très honorée que le conseil d'administration m'ait confié la présidence de nos deux associations Vitropole (Association des propriétaires) et Vitropole Entreprendre (Association des entreprises).

La valorisation de notre territoire et de fait, les entreprises qui y évoluent, est notre principal objectif. Les axes de travail ne manquent pas : réhabilitation des infrastructures, sécurité, optimisation foncière, mobilité, environnement, économie circulaire, emploi... Nous souhaitons une montée en gamme des services offerts à nos entreprises.

Ces dossiers nous les portons avec véhémence pour développer l'attractivité de nos parcs d'activités et offrir à nos entreprises les conditions optimales pour assurer leur développement.

Nous restons à votre écoute et sommes votre porte parole pour faire avancer tous ces projets structurants.



© D. R.

Cécile Boyer
Présidente de Vitropole
et Vitropole Entreprendre

VITROPOLE
VITROPOLE
Entreprendre

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE VITROPOLE DES PROJETS VISANT À DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE NOS PARCS D'ACTIVITÉS

L'AG de Vitropole, association des propriétaires des zones de l'Anjoly et des Estroublans, s'est tenue le 26 février en nos locaux. Cela a été l'occasion pour Laurence Freche de faire le bilan des actions menées en 2018 et pour Céline Boyer de présenter les actions à venir.



ETUDE SUR L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE DÉTENTE

Conforté par le succès rencontré par les espaces verts aménagés au niveau du rond-point entre l'avenue de Londres et le boulevard de l'Europe, Vitropole souhaite dupliquer ce type d'espace sur nos parcs d'activités. Le principe serait d'aménager des aires de pique-nique, jeux de pétanque, ping-pong ... sur des poches foncières aujourd'hui totalement délaissées.



Ceci permettrait de créer des lieux de vie indispensables au bien-être des salariés, notamment sur la pause méridienne. La plupart des terrains ciblés étant communaux, nous allons nous rapprocher des services de la ville de Vitrolles afin de voir sous quelles conditions juridiques, techniques et financières la réalisation de ces aires serait possible..

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGEMENT ÉLECTRIQUE

De plus en plus de véhicules électriques circulent et il nous paraît important de soutenir de telles initiatives.



Vitropole souhaite donc que des bornes de rechargement électrique soient installées sur nos parcs d'activités, l'image de ces derniers ne pouvant qu'en être améliorée. Une étude a été menée sur la mise en place et le développement de bornes sur le domaine public, en partenariat avec la ville de Vitrolles et la Métropole Aix Marseille Provence. Pour l'installation sur le domaine privé, Vitropole Entreprendre a un accord avec EDF pour la fourniture de bornes à un prix compétitif.

RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK 

SÉCURITÉ

Après avoir participé au financement de 17 caméras de vidéosurveillance en 2016 et installé 29 panneaux «Vitropole : parcs d'activités sous vidéosurveillance », Vitropole poursuit ses actions en faveur de la sécurité.



En février 2018, l'assemblée générale a donné son accord pour financer l'installation de caméras supplémentaires sur nos parcs d'activités à hauteur de 60 000 €. Compte-tenu des délais d'études et de montage du dossier, il avait été décidé d'étaler cette dépense sur les exercices 2019 et 2020. Vitropole s'est rapproché des services de Police Nationale et Municipale afin de connaître leurs besoins techniques et définir ensemble les possibles emplacements de ces futures caméras.



Le 13 février 2019, Vitropole a signé de la Convention Locale de Coopération de la Sécurité avec le Préfet de Police, le Directeur de la sécurité Publique, le Sous-Préfet d'Istres, le Commissaire Divisionnaire et le Maire de Vitrolles. Cela permet la mise en place d'une coopération opérationnelle renforcée, afin de lutter plus efficacement contre toutes les formes de délinquance et de malveillance. Il s'agit notamment de sensibiliser les acteurs, coordonner les actions de chacun, renforcer les échanges d'information.

SIGNALÉTIQUE

Vitropole a fait installer à ses frais un panneau signalétique sur chaque parcelle permettant à tous les usagers de nos parcs d'activités de mieux se repérer.



TRAVAUX DE RÉHABILITATION

L'année 2018 a été marquée par les travaux de réhabilitation de la partie du boulevard de l'Europe entre la RD9 et l'avenue de Londres, portés par la Métropole, débutés au mois de mai 2017 et qui se sont terminés en janvier 2019.

Au niveau de la Métropole, les travaux de l'avenue de Rome, des rues de Vienne et d'Amsterdam sont délibérés mais pas actés. Pour lancer les travaux, il faudra qu'un programme de travaux soit voté. La Métropole nous a assuré que l'enveloppe votée existait mais qu'elle était décalée dans le temps, un planning des études et travaux doit nous être communiqué. Vitropole reste en contact étroit avec leurs services pour s'assurer que la réhabilitation de nos parcs d'activités va se poursuivre.



JUMELAGE

Pour accroître le rayonnement de nos parcs d'activités, nous souhaitons développer les relations internationales et allons nous rapprocher d'entreprises et investisseurs étrangers pour leur faire connaître notre territoire et nos entreprises. Vitropole Entreprendre portera ce dossier.

BRIGADE CANINE



La brigade canine investit nos parcs d'activités.

La brigade canine de la Police Nationale cherche des lieux sur nos parcs d'activités (occupés ou non) pour entraîner leurs chiens de recherche ou d'attaque (pour ces derniers, les entraînements se font de nuit dans des lieux inoccupés). Déjà 6 entreprises de notre territoire prêtent leurs locaux pour ces opérations d'entraînement. Contactez nous si vous êtes intéressés.



Céline Boyer a pris la présidence de Vitropole et Vitropole Entreprendre depuis le 1er janvier 2019. Administratrice de Vitropole depuis 2014, elle connaît bien les spécificités et les enjeux de notre territoire. Elle est Présidente de l'ASL du 49 boulevard de l'Europe et gérante de la SCI Projectis et depuis 25 ans, associée de la société Dushow, installée au 49 boulevard de l'Europe.

Le Conseil d'Administration :

Présidente : Céline BOYER
Vice présidente : Laurence FRECHE
Trésorier : René LAQUET
Secrétaire : Philip FARRUGIA

ADMINISTRATEURS :

Jean-Louis ADROGUER
Robert ARCONSTANZO
Bruno BORETTI
Xavier CAIAZZO
Jean-Michel CARTIER
Laurent CURA
Frédéric DENYS
Yves REPETTO



Un grand merci à Laurence Freche, qui a assuré avec brio la Présidence de Vitropole et Vitropole Entreprendre pendant ces 3 dernières années. Très impliquée, elle reste au sein de l'équipe en assurant la vice-présidence de Vitropole.



VITROPOLE vous invite à réaliser votre **diagnostic mobilité !**
Entreprendre

Le diag mobilité ?
un jeu d'enfant.



Partagez
vos besoins



Testez
de nouvelles solutions



Votez
pour décider

vitromove.wever.app
join the move !



Les zones de l'Anjoly et de l'Estroublans bougent !

Référente mobilité

Anne GELIN
anne-gelin@vitropole.com
04 42 89 02 02



Arrêt annoncé du service public de collecte des déchets sur les zones d'activités.



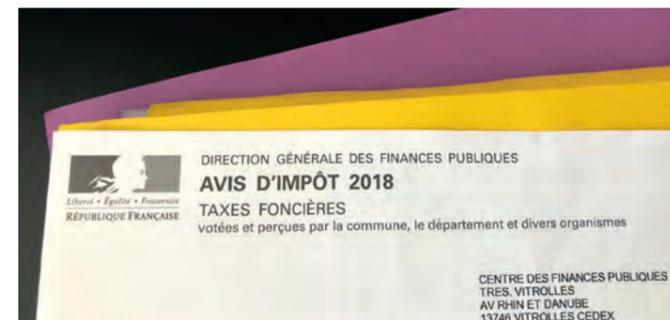
ADOBESTOCK © EYETRONIC

QUELLES OBLIGATIONS POUR LES ENTREPRISES ?

Suite à la loi sur la transition énergétique, un décret datant du 11 mars 2016 introduit de nouvelles réglementations notamment sur la gestion des déchets. Depuis le 1er juillet 2016, le tri à la source des déchets recyclables est devenu obligatoire. Cette obligation concerne notamment toutes les entreprises producteurs ou détenteurs de papier/carton, métaux, plastiques, verre et bois, quelle que soit la quantité de déchets générée. La loi oblige les entreprises à présenter en cas de contrôle les attestations de valorisation de ces 5 flux.

VERS UNE SUPPRESSION DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Via Convergence 13, fédération des Pôles d'Activités du territoire des Bouches du Rhône nous menons une action concertée avec les autres zones d'activités du territoire sur deux axes :
Négocier un report de la date d'application en 2020 pour laisser le temps aux entreprises de prendre les dispositions nécessaires à l'arrêt de la collecte publique.
Obtenir la suppression de la TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères), car le service ne sera plus rendu aux entreprises de notre territoire, ce qui n'est pas prévu actuellement.



Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a voté l'arrêt du service public de collecte sur les zones d'activités à compter du 1^{er} juillet 2019. A partir de cette date, tous les déchets des entreprises devront être collectés par un prestataire privé. Il n'y aura plus aucune collecte de bac à ordures organisée par la collectivité. Cette décision touche toutes les zones d'activités du territoire du Pays d'Aix.

UNE OFFRE DE SERVICE MUTUALISÉE

Parallèlement, Vitropole Entreprendre a lancé une consultation auprès de plusieurs prestataires, afin de négocier des prix attractifs pour l'ensemble des entreprises des parcs d'activités de l'Anjoly et des Estroublans en mutualisant les collectes. Il n'y aura aucun caractère obligatoire pour les entreprises de contracter avec l'entreprise que nous aurons retenue, mais cela permettra aux entreprises d'avoir un service rendu à un prix compétitif.



ADOBESTOCK © MIPAN

Nos partenaires 2019

36 entreprises ont décidé de s'engager aux côtés de Vitropole Entreprendre en signant des contrats de partenariat, leur permettant d'augmenter leur visibilité et donc leur notoriété. Ensemble nous portons le programme d'animation économique de notre territoire !

DUSHOW

Son, lumière et vidéo

BUS DE L'ÉTANG

Réseaux de transports en commun

COLOC PROVENCE GROUPE GALILÉ

Vente, location et maintenance de matériels de manutention

DEKRA INDUSTRIAL

Prévention des risques techniques et humains

EDF ENTREPRISES

Energie

MANPOWER

Travail temporaire et recrutement CDD/CDI

SOCIETE GENERALE

Banque

ABP

Expertise comptable et Accompagnement

AKTUEL

Location de matériel événementiel

AUDI ODICEE SAINT-VICTOIRET

Concessionnaire automobile

BERTO MÉDITERRANÉE

Location de véhicules industriels de longue durée avec conducteur

BOUDON

Vente d'outillages divers

CF ASSURANCE

Risques entreprises

CMI SERVICES

Conseils, maintenance et fourniture de solutions informatique, réseau et téléphonie

CTM

Transport (messageries, lots, demi-lots, complet, entreposage)

ELITE 4D

Lutte contre tout nuisible désinsectisation, dératisation...

FIGUIERE IMMOBILIER

Transaction, gestion et location de biens immobiliers

FRECHE LOCATION

Location de matériels pour le bâtiment et les travaux publics

GRCA

Spécialiste de la gestion des risques, diagnostic, prévention, et financement par l'assurance

IMMOPRO ENTREPRISES

Transactions en immobilier d'entreprise

IVECO PROVENCE

Vente et réparation véhicules utilitaires et poids lourds

K2D EXPERTISE

Diagnostic immobilier

ORIGINAL'S HOTEL

RENAULT VITROLLES

Concessionnaire automobile

THELYS AVOCATS

Assistance et conseils juridiques

AXXO

Communication par l'objet

AZUR TRUCKS

Entretien & pièces détachées PL Pneus VL & PL

CORINNE PENNACHIO COMMUNICATION

Agence de communication globale

DLM LOCATION

Location de voitures et utilitaires

FARRUGIA PEINTURE

Entreprise de peinture

PANO

Signalétique intérieure et extérieure

PULLMAN

Hôtel restaurant

SUDER

Bureau d'études Impression 3D, édition et reproduction

YELLOW STUDIO

Photographe

ALL CLEAN SUD

Nettoyage et entretien d'espaces verts

RADIATOLE

Chaudronnerie, tôlerie fine industrielle, robot de soudage



Cybersécurité : l'innovation par essence



Nicolas LEMANISSIER
DIRECTEUR COMMERCIAL
ENTREPRISES

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX DE CYBERSÉCURITÉ POUR LES BANQUES ?

La cybercriminalité introduit quatre risques majeurs. Le risque le plus ancien est lié à la disponibilité de nos systèmes d'information. Or, il est essentiel que nos clients puissent accéder à leurs services bancaires en ligne quand ils le veulent, de l'endroit qu'ils choisissent, avec n'importe quel outil. Viennent ensuite les fraudes externes qui visent les infrastructures visibles par le client (sites de banque en ligne, appli...), et les fraudes internes qui visent les systèmes internes de la banque. Enfin, la fuite d'information : un vol de données, même circonscrit, pourrait conduire à une perte de confiance des clients envers leur banque, particuliers ou entreprises.

Face à la sophistication des attaques numériques, l'entreprise se doit de placer la cybersécurité au cœur de ses préoccupations afin de protéger ses clients, leurs données et ses systèmes d'information. Comment les banques parviennent-elles à aider les entreprises dans cette démarche.

FACE À CES MENACES, QUELLES SONT LES ACTIONS MENÉES PAR LES BANQUES ?

Les banques agissent sur cinq axes, la sécurité des applications et la sécurité de l'ensemble des données client, personnelles ou bancaires, le renforcement de la sécurité proposée à nos clients (avec des outils robustes mais aussi simples à utiliser), et la sensibilisation et l'accompagnement de nos clients mais aussi de nos collaborateurs, car près de 90 % des attaques au niveau mondial surviennent via les salariés de l'entreprise.

COMMENT LES NOUVELLES TECHNOLOGIES CONTRIBUENT-elles À ASSURER LA SÉCURITÉ ET RENFORCER LA CONFIANCE NUMÉRIQUE ?

Comment les nouvelles technologies contribuent-elles à assurer la sécurité et renforcer la confiance numérique ? Afin de détecter les fraudes, le Big Data permet aux banques de collecter et de centraliser de grands volumes de données. Ensuite, pour extraire des usages déviants et détecter des usages anormaux,

les banques utilisent des modèles mathématiques. Elles définissent un modèle type, un écart type et quand une opération varie au-delà de cet écart type, une alerte est envoyée. Les systèmes de « machine learning » qui leur permettent ces détections, comme par exemple les transactions frauduleuses par cartes bancaires, sont de plus en plus puissants et montrent aux établissements des choses qu'ils n'auraient pas pu voir sans eux.

Chaque établissement bancaire se doit d'être la banque tiers de confiance, à la pointe de la technologie en matière de sécurité bancaire, au plus près des usages et préoccupations de ses clients toujours plus autonomes, mobiles et connectés.

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'ÉQUIPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



POUR PLUS D'INFOS, RENDEZ-VOUS SUR :
<https://entreprises.societegenerale.fr/votre-site/secure.html>

Installations électriques : prévenir les risques d'électrocution ou d'incendie



ENJEUX

En terme d'électricité, les premières exigences sont la conformité aux normes et le respect des obligations réglementaires de vos installations. Il est nécessaire de respecter les obligations afin d'éviter les risques d'incendie et d'électrocution.

VOS OBLIGATIONS

- Vérification à la demande de l'inspection du Travail
- Mesures de grandeurs électriques
- Essais d'équipements de protection

L'employeur fait procéder à la vérification des installations électriques lors de leur mise en service et après qu'elles ont subi une modification de structure, en vue de s'assurer qu'elles sont conformes aux prescriptions de sécurité. Ensuite périodiquement, l'employeur fait procéder à la vérification des installations électriques afin de s'assurer qu'elles sont maintenues en conformité avec les règles de santé et de sécurité qui leur sont applicables.

OFFRE DEKRA

DEKRA Industrial réalise l'ensemble des prestations imposées ou contractuelles vous permettant d'assurer la sécurité de vos collaborateurs, du public et de vos biens :

- Contrôle en phase de conception et de construction
- Audit de préparation et visite consuel
- Visite initiale suivant le code du travail
- Contrôles périodiques annuels
- Diagnostic de vos installations électriques

Dekra vous propose également le diagnostic par thermographie infrarouge (certificat Q19), exposition humaine aux champs électromagnétiques, formation habilitations électriques,...



CONTACTS

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS OU UN DEVIS CONTACTER
AUDREY VIGUIER
06.23.84.14.09
OU L'AGENCE DE VITROLLES
04.42.79.36.02

Le plan mobilité électrique

EDF prévoit un fort développement de la mobilité électrique et lance un plan pour l'accompagner. En 2030-2035, 30% des véhicules neufs européens seront électriques contre 1 à 2% aujourd'hui.



Thierry VANDERDONCKT
DIRECTEUR DÉVELOPPEMENT
ENTREPRISES P.A.C.A.
EDF COMMERCE
DIRECTION SERVICES
& DÉVELOPPEMENT

Pour accompagner ce développement en Europe, EDF a dévoilé lors des *Electrics Days* le 10 octobre 2018, son plan mobilité électrique. Avec des objectifs précis dès 2022, parmi lesquels 75 000 bornes de recharge. Le plan mobilité contient 3 piliers majeurs selon EDF :

Le premier est d'être le premier fournisseur d'électricité avec **600 000 véhicules électriques** alimentés en 2022, ce qui représente **30% du marché**.

L'infrastructure est le deuxième pilier. En devenant le premier exploitant de bornes de recharge, en collaboration avec la filiale IZIVIA, EDF exploite aujourd'hui **5 000 bornes** en France et **60 000 bornes** sont disponibles en interopérabilité.

Ce système donne la possibilité d'utiliser les bornes gérées par un autre opérateur de mobilité qu'IZIVIA grâce à un système de pass. L'objectif est qu'IZIVIA devienne l'acteur de référence de la gestion des infrastructures de charge en Europe.

Enfin, troisième pilier : devenir le leader européen du smart charging ou charge intelligente, avec plus de **4 000 bornes** de recharge intelligentes déployées dès 2020 en France et au Royaume-Uni, et **1,5 million de véhicules** pilotés en 2035.

LE PLAN
MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



Les chariots connectés

Un vrai avantage pour l'utilisateur

L'IoT à la mode manutention : rien de moins que cela. L'utilité de récupérer un maximum de données lors de l'utilisation des machines n'est plus à démontrer : optimisation des durées et des conditions d'utilisation, sécurité des opérateurs, prévision de maintenance... Les chariots élévateurs n'échappent pas à ce développement.

QUE MESURER ?

L'idéal est d'adapter l'équipement avec les capteurs nécessaires au besoin de l'utilisateur, et uniquement.

En effet, nulle utilité de grever le coût pour récupérer des données dont on ne fera rien sinon encombrer les capacités mémoire des ordinateurs de traitement ou des ERP.

Une dizaine de mesures en continu suffisent pour une gestion déjà aboutie du parc : le temps d'utilisation effective, la tension de la batterie, la pression hydraulique, la masse soulevée, la présence du conducteur, etc... Pour protéger l'homme ou la machine, le champ est vaste !

COMMENT EXPLOITER ?

Bien sûr, il faut mesurer pour anticiper ou décider. Les données peuvent être stockées sur une mémoire embarquée et transmise ensuite par raccordement à un système filaire ou bien par liaison radio (Bluetooth ou wifi par exemple).

Le traitement par un logiciel adéquat permet la présentation lisible des résultats et parfois la proposition d'actions à mener.

La décision reste à l'exploitant... pour l'instant, car des solutions utilisant les algorithmes d'intelligence artificielle pointent le bout de leur nez ! mais cela fera l'objet d'une prochaine « paroles d'expert ».

COLOC PROVENCE
TOUTE LA MANUTENTION À VOTRE SERVICE
www.coloc-provence.fr

Une entreprise du groupe Gallié

- Location
- Vente
- Maintenance
- Complément de gamme

COLOC PROVENCE
TOUTE LA MANUTENTION À VOTRE SERVICE
Une entreprise du groupe Gallié

20 rue d'Helsinki - ZI les Estroublans 13127 Vitrolles
Tél. : 04 42 38 69 74 - Fax. : 04 42 38 76 37
E-mail : info-vente@coloc-provence.fr
www.coloc-provence.fr

COLOC PROVENCE
TOUTE LA MANUTENTION À VOTRE SERVICE SUR LE TERRITOIRE DE VITROPOLE
20 RUE D'HELSINKI, 13127 VITROLLES

Les nouvelles générations "débarquent" sur le marché du travail



Christelle Noulin
CONSULTANTE EN
RECRUTEMENT CDD/CDI

DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS DES GÉNÉRATIONS Y ET Z

Le rapport des jeunes à l'entreprise change ! Comment mieux les comprendre ?

Les Y (âgés entre 23 et 38 ans) ont grandi dans un monde où les nouvelles technologies ont bouleversé les habitudes. Ils sont en recherche d'autonomie et sont peu attachés à l'entreprise, ils zapent rapidement. **Ils sont prêts à faire des concessions significatives pour avoir de meilleures conditions de travail.** Ils sont attachés à l'accueil et aux attentions que l'entreprise pourra leur témoigner (qualité de l'accueil, espace détente, environnement de travail...) et à la souplesse de l'organisation. **Les règles sont acceptées si elles ont du sens. Ils attendent de la reconnaissance pour rester dans l'entreprise.**

Préparez-vous aux Z (- de 23 ans), ils ont grandi avec un smartphone à la main, des pros des réseaux sociaux, des hyper-connectés qui vont avoir besoin d'être "nourris", qui aiment les responsabilités et la polyvalence. Une génération qui va vite, impatiente et vraiment prête à s'investir dans l'entreprise, mais qui attend autre chose, avec la technologie, le lieu de travail n'a plus de limites physiques et les heures de travail sont flexibles. Les employés veulent pouvoir équilibrer davantage travail et vie privée. Ils veulent pouvoir garder des temps d'échange même au travail ! Ils veulent également que leurs compétences interpersonnelles ou softskills soient davantage prises en compte, évaluées et valorisées par l'entreprise.

La flexibilité, un facteur clé dans le choix d'un emploi pour les Y et les X, alors le défi pour les entreprises sera de s'y adapter à temps. Les entreprises qui offriront cette possibilité seront bien mieux placées pour fidéliser leurs meilleurs talents au cours des trois à cinq années à venir.

Aussi, l'entreprise désireuse d'embaucher les bons profils doit miser sur une stratégie de recrutement qui panache hautes technologies et approche humaine !



Manpower®



LE SAVIEZ-VOUS ?

MANPOWER possède un service recrutement en CDI et CDD. Notre mission est de vous aider à recruter en maîtrisant votre budget et sans perdre de temps.

Direct Recrutement est un service innovant, spécialement pensé et conçu pour répondre aux besoins des TPE et PME.

Pour tout renseignement

Christelle Noulin
Consultante RH, MANPOWER
04 42 37 11 38 - 06 18 19 26 23
christelle.noulin@manpower.fr
www.direct-recrutement.fr/service-recrutement

UNE RELATION EMPLOYEUR-EMPLOYÉ EN PLEINE ÉVOLUTION

Sur le lieu de travail, ce sont généralement les employeurs qui sont en position de force. Ils décident de leur espace de travail, des horaires, des informations à divulguer et des salaires. Mais tout cela est en train de changer... La technologie permet aux employés de partager et d'accéder à davantage d'informations, l'hyperconnexion change le rapport à l'entreprise. De ce fait, les salariés se montrent de plus en plus exigeants. Ils attendent des entreprises, qui cherchent à les attirer et les fidéliser, plus de transparence et de flexibilité, ainsi que des évaluations objectives.

Le Chronopro... toujours plus

Depuis le 4 février, Les Bus de l'Etang adaptent encore plus leur service Chronopro aux besoins de mobilité des actifs des ZI des Estroublans et de l'Anjoly !

Pour rappel : Chronopro est un transport à la demande connecté qui assure en rabattement à partir d'un ou de plusieurs points de convergence, la desserte de zones d'activité: il permet aux salariés d'aller travailler en toute sérénité en commandant à l'avance leur navette Chronopro à l'aide d'une application sur smartphone. Cette application est elle-même reliée en temps réel avec l'appli qu'utilise le conducteur Chronopro sur sa tablette numérique embarquée. Ce dernier empruntera alors le chemin le plus direct pour déposer les salariés devant leur entreprise : le temps de trajet Domicile - Travail est alors considérablement réduit.

Après la mise en circulation d'un deuxième véhicule à la rentrée de septembre dernier, les Bus de l'Etang, réseau de la Métropole Aix Marseille Provence, **ont déployé depuis le 4 février, un deuxième point de correspondance à Griffon Clinique dans la zone de l'Anjoly pour permettre des correspondances plus faciles avec les lignes Le Car en direction de Marseille ou d'Aix en Provence.**

Avec une croissance à deux chiffres, le service Chronopro transporte actuellement plus de **1250 salariés par mois, soit plus de 60 voyages par jour** ! Son succès est lié à sa simplicité d'utilisation, sa fiabilité, sa rapidité et son gain en temps de trajet : le service Chronopro vous conduit en moins de 10 minutes dans la Zi des Estroublans ou l'Anjoly.

SARAH AIMOND
Responsable Marketing Autobus
de l'Etang - TransProvence - Trans-Pistes

Vous vous rendez dans la Zone d'activités de l'Anjoly ou des Estroublans
**Allez-y en Chronopro 1
en 10 mn seulement !**

En correspondance avec ZENI@BUS ou la ligne 7, Chronopro 1 vous emmène directement au travail.

simple, direct, rapide

Chronopro
Consultez - Commandez - Partez

Le réseau des Bus de l'Etang devient LA METROPOLE Mobilité

Le réseau des Bus de l'Etang devient LA METROPOLE Mobilité

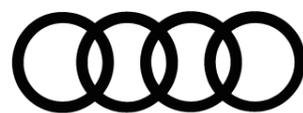
Le 100% électrique

Oui, la mobilité électrique peut être à la fois durable, excitante, envoutante et innovante.

C'est une nouvelle génération de véhicules électriques qui a vu le jour fin 2018 : les véhicules 100% électrique, avec une autonomie importante, un design luxueux et des performances dignes des meilleures sportives... de quoi réconcilier les amoureux de l'automobile avec la mobilité électrique.

Sur ce segment en pleine expansion des SUV premium électriques, on retrouve les constructeurs Jaguar avec la I-pace, Tesla avec le Model X et plus récemment AUDI qui a lancé en septembre 2018 la e-tron. La tendance évidente est de proposer des véhicules à la fois luxueux et sportifs, où la technologie est présente et visible. Augmentation d'autonomie et réduction des temps de recharge voilà quel est le grand défi des constructeurs auto.

Notre AUDI e-tron est capable de parcourir 400 kilomètres avec une seule charge selon le cycle WLTP. Cette valeur est notamment liée à l'innovant système de récupération, qui assure 30% de l'autonomie. La version de série de l'Audi E-tron est la première voiture sur le marché qui peut être chargée en courant continu jusqu'à 150kW via des bornes de recharge rapide.



Audi
Odicée Saint Victoret

VENEZ LA DÉCOUVRIR
CHEZ AUDI ODICÉE SAINT VICTORET

OU CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER
RICHARD LAGARDE
06 69 41 05 44
OU vente-audisaintvictoret@pldauto.fr

AUDI ODICÉE SAINT VICTORET
120 AVENUE JACQUES PRÉVERT
13730 SAINT VICTORET

Comment anticiper le départ du chef d'entreprise ?

Lorsqu'on est dirigeant d'entreprise, on est souvent concentré sur le développement de son activité et on ne pense pas toujours à organiser son départ (volontaire ou non) ; pourtant, c'est une question primordiale.

LE DÉPART VOLONTAIRE

Vous pouvez toujours céder votre fonds de commerce. Votre avocat vous assistera dans l'évaluation du fonds et dans la rédaction des actes. Si vous partez à la retraite, vous pourrez parfois bénéficier d'un dispositif fiscal avantageux. Dans chaque cas, il est possible de prévoir une période d'accompagnement du repreneur (via un contrat de travail ou par une augmentation du prix de vente).

LE DÉPART INVOLONTAIRE

Si l'entreprise est une société, il convient de prévoir dans les statuts les règles de transmission des parts sociales du dirigeant associé décédé. Ces parts peuvent être transmises soit à ses héritiers, soit aux associés restants, à condition que les héritiers de l'associé décédé perçoivent l'équivalent en numéraire.

Si le dirigeant est associé unique, ses héritiers reçoivent ses parts sociales en indivision et nommeront le nouveau dirigeant. Si le dirigeant décédé est associé



De gauche à droite :
Sébastien SALLES
Clément BENAÏM
Diane PINARD
Emeline BASTIANELLI

parmi d'autres, les associés et/ou les héritiers doivent se réunir en AGE pour désigner le nouveau dirigeant.

En entreprise individuelle, ce sont les héritiers qui récupèrent l'entreprise. S'il y a des contrats de travail, ils sont automatiquement rompus et les héritiers doivent procéder au licenciement des salariés.

COMMENT ANTICIPER ?

Pour anticiper l'incapacité ou le décès du chef d'entreprise, vous pouvez nommer en amont un directeur général (dans une SAS), un fondé de pouvoir ou donner un mandat de protection future.

Si la question du départ du chef d'entreprise peut paraître mineure, elle est en réalité fondamentale et il est fortement conseillé de se faire accompagner pour prévoir des mesures claires et efficaces.

Par Emeline BASTIANELLI
Cabinet THELYS AVOCATS



Vos exigences, nos solutions

**N'hésitez pas à faire appel
au Cabinet THELYS AVOCATS !**

Le DAKAR 2019 s'est tenu du 6 au 17 janvier au Pérou

L'équipe PETRONAS De Rooy IVECO a affronté les épreuves du Rallye Péruvien : 10 étapes exigeantes soit un total de 5000 km dont 70 % sur sable.



Le Dakar 2019 est une aventure grandiose et nous félicitons Gérard DE ROOY pour sa 3^e place sur le podium lors de la cérémonie finale de Lima !

Tous les camions de l'équipe PETRONAS De Rooy IVECO ont clôturé le DAKAR dans le top dix au classement général ! PETRONAS De Rooy IVECO termine le Dakar 2019 avec une prestigieuse troisième place sur le podium pour Gerard De Rooy, suivi de son coéquipier Federico Villagra à la quatrième place ! Un excellent résultat qui nous rend tous fiers de nos pilotes et de leurs équipages !

- IVECO classement final**
- 3^e De Rooy
 - 4^e Villagra
 - 7^e Van Genugten
 - 10^e Van den Heuvel

Iveco Provence a également soutenu le Team SERRADORI RACING (client Iveco Provence) qui est parti à l'assaut du Pérou pour sa première édition 2019 du Dakar, en Buggy LCR 30.

Le Serradori Racing Team a vécu un véritable cauchemar à la troisième étape. Les trois équipages ont dû abandonner pour des soucis mécaniques. Afin de porter les couleurs du SRT jusqu'à Lima, Mika Pisano et Valentin Sarreaud ont fait le choix de repartir en 2^e semaine mais en Super Rallye - hors classement. Bravo à eux pour leur courage et leur abnégation !

Marie Christine KUFFLER
Responsable Marketing



Faute inexcusable de l'employeur Artisans, Entreprises, tous concernés

En tant qu'employeur vous avez une OBLIGATION DE SÉCURITÉ DE RÉSULTAT. En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, le salarié ou ses ayants droit peuvent engager une action en reconnaissance de faute inexcusable.

Autrement dit peu importe que le salarié ait commis un imprudence/faute, la jurisprudence considère qu'il **suffit que la faute de l'employeur ait contribué à la réalisation du risque.** Et vous êtes responsable sur votre patrimoine des conséquences.

Conséquences multiples et lourdes : humaines (décès, invalidité), pénales (jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75k€ d'amende), économiques. **L'évolution de la jurisprudence vers une réparation intégrale des préjudices conduit à une augmentation des demandes en reconnaissance de Faute Inexcusable et également à un alourdissement des coûts pour les entreprises.**

Si vous respectez toutes les règles de sécurité, vous pouvez échapper à une condamnation en faute inexcusable : Identifiez les risques via le document unique, obligatoire depuis 2001, établissez un plan de prévention, formez et informez vos salariés, formalisez les délégations de pouvoir.

Etre bien assuré et pour des montants suffisants est de plus en plus important. Votre contrat Responsabilité Civile couvre l'assistance juridique et pénale et garantit le paiement des préjudices non pris en charge par le code de Sécurité Sociale ainsi que la majoration des rentes. Attention néanmoins au montant assuré, il peut s'avérer insuffisant suivant la gravité du sinistre.

Un contrat RC des dirigeants est fortement conseillé en complément, prenant en charge les frais de défense avec libre choix de l'avocat ainsi que les dommages et intérêts qui pourraient vous incomber.

Et si vous preniez le risque d'être bien assuré...

GRCA
Gestion de Risque & Courtage d'Assurance Entreprises

Spécialiste de l'entreprise
Courtage d'Assurances - Approche globale des risques
Prévention - Audit - Conseil

Sécurisez votre activité
Protégez Vous
ainsi que Vos collaborateurs

Protection des personnes
Incendie, Accidents, Risques Divers

GRCA...Acteur de votre performance

04.13.41.98.80
contact@grca.pro
www.grca.pro



I
POUR TOUT RENSEIGNEMENT N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER
04.13.41.98.80

Vive le véhicule électrique !

Le marché des véhicules électriques est en plein essor. Il faut dire que l'engouement des conducteurs français et plus largement européens pour l'électrique ne se dément pas !



En 2018, **31 055 nouvelles voitures électriques particulières ont été mises à la route** en France. Cela représente une hausse de +24,67% par rapport à 2017, soit 1,49% de l'ensemble des immatriculations de véhicules particuliers, tous carburants confondus.

Cette année encore, la Renault ZOE se place leader du segment avec 17 038 immatriculations (+11,76% par rapport à 2017). La citadine au losange représente ainsi 54,86% de l'ensemble des immatriculations du segment.

La Nissan LEAF garde la seconde place du classement avec 4 668 immatriculations, un chiffre en progression de +9,05% notamment grâce à la nouvelle version disponible depuis le printemps. Enfin, la Smart ForTwo ED monte d'une marche et arrive en troisième position du podium (1 278 unités ; +36,25%).

UTILITAIRES LÉGERS ÉLECTRIQUES : +34,80% EN 2018

Le marché de l'utilitaire léger électrique affiche également une belle hausse de +34,80% sur les 12 derniers mois, avec 8 103 nouvelles immatriculations. Les constructeurs français caracolent en haut du podium et le classement des trois premiers modèles immatriculés ne bouge pas par rapport à 2017. Renault conserve ainsi les premières places avec 4 176 nouveaux Kangoo ZE (+64,02% ; 51,54% de parts de marché) et 973 ZOE (+44,15%). Le Peugeot Partner se maintient en troisième position avec 649 immatriculations (-1,67%). Face à cet engouement, la plupart des constructeurs développe des projets de véhicules électriques qui devraient arriver d'ici quelques années sur le marché.

L'autonomie est elle aussi à la hausse avec des véhicules proposant près de 300 km d'autonomie réelle, ce qui est largement suffisant pour répondre aux besoins de la majorité des français, puisque le kilométrage moyen quotidien est aux alentours des 60 km.

Niveau source de recharge, les points de recharge accessibles au public ont progressé de 24% entre septembre 2017 et septembre 2018 en France. Avec 24 808 points de recharge accessibles au public répartis à travers l'hexagone, on compte désormais 1 point de recharge pour 6,7 véhicules électriques.

L'Etat et les collectivités territoriales mettent également en place des aides financières pour l'acquisition de véhicules propres.

Pour nous aider à franchir le pas depuis fin 2018, le Département des Bouches-du-Rhône investit pour démocratiser l'usage de la voiture électrique en participant à hauteur de 5000€ pour l'achat d'un véhicule propre et il prévoit de déployer 475 bornes de recharge sur tout le territoire.

La révolution électrique est en marche, pensez-y pour le bien de tous !

David FILHOL
Directeur de RENAULT VITROLLES



K2D Expertises

Votre spécialiste en Diagnostic Technique Global (DTG) d'immeubles

Suite aux récents événements dramatiques de la rue d'Aubagne à Marseille, la réalisation du Diagnostic Technique Global, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017 pour tout immeuble à destination partielle ou totale d'habitation relevant du statut de la copropriété, prend tout son sens...

● Pour tout immeuble existant en copropriété, l'assemblée générale des copropriétaires se prononce sur la question de faire réaliser un DTG.

QUEL EST LE CONTENU DU DTG ?

Il fait apparaître une liste des travaux avec évaluation sommaire de leurs coûts nécessaires à la conservation de l'immeuble, en précisant notamment ceux qui devraient être menés dans les dix prochaines années, complété par un éventuel audit énergétique pour les bâtiments équipés d'une installation collective de chauffage.

QUELLES DOIVENT ÊTRE LES COMPÉTENCES DU TIERS RÉALISANT LE DTG ?

Le tiers concerné - personne physique, morale ou groupement d'entreprises - doit avoir une personne titulaire d'un diplôme de niveau minima BAC+3 en Techniques du Bâtiment et être formé & assuré en RCPro sur ce type spécifique de mission.

QUEL EST LE CABINET IDÉAL POUR RÉALISER CE DTG ?

Au-delà du simple aspect réglementaire du DTG, le cabinet d'expertises concerné, comme l'est

le cabinet K2D Expertises au travers de son gérant Dominique KRENC ingénieur de formation, devra avoir des compétences en pathologies du bâtiment, normes de sécurité, accessibilité ainsi que des notions juridiques et de gestion financière en Copropriété.

Pour vos obligations, K2D la garantie d'expertises immobilières sur-mesure, fiables, claires, au carré !



VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER AU 09 52 69 63 90 OU PAR MAIL À secretariat@k2d.fr



Dominique KRENC
GÉRANT K2D EXPERTISE

En effet l'objectif du DTG est d'assurer l'information des copropriétaires sur la situation générale de leur immeuble afin d'élaborer, le cas échéant, un plan pluriannuel de travaux et permet donc de faire du préventif plutôt que du curatif.

QUAND FAIRE UN DTG ? 3 CAS POSSIBLES

- La mise en copropriété d'un immeuble construit depuis plus de dix ans est précédée d'un DTG (le DTG remplace l'ancien diagnostic de mise en copropriété SRU)
- En cas d'insalubrité d'un immeuble, l'autorité compétente peut demander au syndic de lui produire un DTG

Recherche locaux d'activités désespérément...



Alexandre CANALS
CONSEIL LOCAUX D'ACTIVITÉS

Vous cherchez à louer ou à acheter des locaux d'activités en Pays d'Aix, mais peu d'offres correspondent à vos critères. Comment trouver la perle rare?



A l'heure où les locaux deviennent un véritable vecteur d'image pour les entreprises et où la tendance de la demande se porte sur l'acquisition, le marché souffre d'une pénurie de l'offre de 1ère main. En 2018, seulement 12% de la demande placée correspond à des locaux neufs ou restructurés. Le foncier étant rare, les prix sont élevés et favorisent ainsi la promotion de bureaux au détriment des locaux d'activités.

Côté seconde main, le stock des locaux d'activités, faible lui aussi, propose des bâtiments souvent vétustes qui ne sont plus aux normes (électricité, amiante, accès PMR, etc.), obligeant les entreprises à de longues négociations avec le bailleur pour déterminer qui prendra en charge les rénovations indispensables.

De manière générale on observe une pénurie de plus en plus marquée de locaux d'activités ce qui a pour effet de faire grimper les valeurs. Les entreprises, qui ont intégré la difficulté à trouver un bien qui

leur corresponde, consentent à y mettre le prix ou à faire certaines concessions.

ARTHUR LOYD FIGUIERE IMMOBILIER vous accompagne pour vous aider à vous rapprocher de façon objective et efficace du local idéal. Notre ancrage régional nous permet une maîtrise et une vision panoramique du territoire : nous observons 90 à 95 % des offres disponibles du marché à horizon 6 mois. Nous vous accompagnons dans vos projets en vous proposant le bien le plus adapté, en optimisant les conditions d'acquisition ou de location, en vous donnant une vision claire des prix marché, du coût des travaux éventuels et les bons interlocuteurs pour les réaliser.

Arthur Loyd FIGUIERE Immobilier
www.arthurloyd-provence.com
Bureaux Locaux d'Activité Commerces
CONSEIL ■ TRANSACTION ■ LOCATION ■ GESTION ■ ÉVALUATION
04 42 399 399 info@figuiere.com

Appel à la vigilance pour tous les artisans du bâtiment

Compagnies d'Assurances Etrangères en LPS (Libre prestation de Service)

Depuis 2016 des compagnies étrangères en libre prestation de service, ont été mises en liquidation, faute de solvabilité.

L'appel à la vigilance concerne tous les artisans du bâtiment, car ces liquidations successives laissent présager que d'autres compagnies étrangères subiront le même sort.

Si vos contrats RC et Décennale sont actuellement placés auprès d'une compagnie étrangère, il convient de vérifier que vos contrats sont toujours en cours de validité, et vous rapprocher de votre conseiller (agent ou courtier).

Si vous avez été titulaire d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie mise en liquidation, nous vous conseillons également de demander à votre intermédiaire, les coordonnées des services reprenant la gestion des sinistres et de les conserver avec la copie de vos anciens contrats dans l'éventualité d'un futur litige.

ASSUREUR AIXCEPTIONNEL

C.F. ASSURANCES
09 701 702 72

POUR PROS EXCEPTIONNELS

AIX EN PROVENCE
570 AVENUE DU CLUB HIPPIQUE
IMMEUBLE LE DERBY
13090 AIX-EN-PROVENCE

MONTÉLIMAR
42 CHEMIN DE LA NITRIÈRE
ZA DU MEYROL
26200 MONTÉLIMAR

LYON-GENAS
48 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
69740 GENAS

WWW.CFASSURANCES.COM
Création www.axe-cube.com

En effet, il est important de rappeler que les contrats RC décennale sont établis sur la base « du fait dommageable », ce qui signifie qu'en cas de sinistre, c'est l'assureur détenteur du contrat RC décennale lors de l'ouverture du chantier qui doit sa garantie, pas l'assureur décennale lors de la survenance du sinistre.

Aujourd'hui, suite à la chute des compagnies étrangères plus de 250 000 contrats n'ont plus d'assureur, il faut donc être également attentif aux attestations d'assurances décennale de vos sous-traitants : en cas de sinistre, vous pourriez subir les conséquences de son défaut d'assurances (application de sur franchise, pénalités, ou déchéance de garantie).

CF Assurances, cabinet de courtage spécialisé dans le risque des professionnels et notamment dans le domaine de la construction reste à votre service, pour vous accompagner dans la conduite à tenir, face à l'effondrement du marché de l'assurance construction.



Le social de votre entreprise

Focus sur les réductions de charges sociales en 2019

- La fusion des caisses de retraite AGIRC/ARCCO (cadre et non cadre) est effective au 01/01. Cette réforme entraîne essentiellement des baisses de cotisations pour les salariés cadres dont le salaire est inférieur au plafond de la sécurité sociale.

- La réduction de cotisations Fillon, qui change de nom, et devient la réduction générale de cotisations est élargie. Pour simplifier, pour un salarié payé au SMIC, l'entreprise n'aura plus à supporter les cotisations URSSAF, retraite complémentaire et chômage (au 01/10). Cette réduction disparaît progressivement pour ne plus exister au-delà d'un revenu supérieur à 1.6 fois le SMIC.

- Le CICE a disparu au 01/01, au profit d'une baisse de charges sociales pérenne. La cotisation maladie patronale a donc baissé de 13% à 7% pour tous les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

- Les heures supplémentaires sont défiscalisées et exonérées partiellement de charges sociales salariales dès le 01/01. Il persiste l'exonération patronale de 1.50 € par heure, déjà existante.

- La prime MACRON, exonérée de charges salariales et patronales et d'impôts sur le revenu, dans la limite de 1 000 € par salarié, doit être versée entre le 11/12/18 et le 31/03/19. Pour bénéficier de cette exonération, vous devez avoir établi avant le 31/01/19, une DUE.

- Suppression du forfait social de 20% sur l'abondement, la participation volontaire, et l'intéressement...

Notre cabinet d'expertise comptable ABP conseille ses clients tout au long de l'année, afin d'anticiper toutes ces modifications légales, aussi n'hésitez pas à nous contacter. Ce ne sont pas les seules modifications de ce début d'année.

DIDIER MERLE
2, RUE DE STOCKHOLM
CENTRE DE VIE
ZI LES ESTROUBLANS
BP 42097
13846 VITROLLES CEDEX 9
04.86.06.51.40
didier.merle@cabinet-abp.fr



**VOUS ÊTES EXIGEANTS,
NOUS SOMMES COMPÉTENTS !**

Téléphonie

Fin du RTC, passez aux nouvelles technologies !



Grégory FERAUD
GÉRANT DE CMI SERVICES
CONSEIL ET MAINTENANCE
INFORMATIQUE

L'opérateur historique a arrêté la production des lignes analogiques isolées fin 2018, programmé la fin des lignes groupées d'entreprises T0 et T2 fin 2019 ainsi que l'arrêt progressif des services existants. La technologie IP (exploitation du réseau numérique, DSL, Fibre ou 4G au service de la voix), plus souple et évolutive, s'impose et propose de nombreux avantages

**CONVERGENCE, MOBILITÉ,
VÉRITABLE OUTIL DE GESTION...
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES
VOUS APPORTENT BIEN PLUS
QU'UN SIMPLE TÉLÉPHONE !**

Avec la convergence fixe/mobile, soyez opérationnel et joignable où que vous soyez, avec le numéro unique : poste fixe bureau, mobile en déplacement, poste déporté sur un site secondaire, en télétravail ... L'application vous permet de piloter en temps réel votre ligne fixe et mobile, et de suivre en temps réel l'activité de votre entreprise : choix du numéro présenté, gestion des profils de renvois, règles horaires, liste noire, musique d'attente, SMS,

La fin des anciens réseaux télécom donne un coup d'accélérateur aux nouvelles technologies, plus souples, plus mobiles et évolutives. Explications.

conférences jusqu'à 20 personnes, statistiques clients, supervision d'appel, ...

Les profils de sonnerie illimités permettent de définir un schéma de réponse adapté et personnalisé à votre entreprise.

Avec les numéros virtuels supplémentaires (N° perso, n° pro, ...) et règles horaires/profils de renvois associés, la « déconnexion » n'est plus une difficulté.

**4G, VPN : LA MOBILITÉ
DES UTILISATEURS EN TOUTE
SÉCURITÉ**

En mobilité, votre ordinateur portable ou tablette se connecte en toute sécurité à votre réseau d'entreprise (via la 4G et le VPN/AD, et votre lien d'accès), en conservant tous les droits de sécurité de votre compte utilisateur du serveur (Activ Directory - respect des droits d'accès aux dossiers partagés, règles de sécurité, etc...).

LE CTI, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Identifiez vos correspondants lors d'appels entrants, obtenez automatiquement la fiche client sur le PC avec la remontée de fiche CRM, visualisez en temps réel les clients/fournisseurs en ligne avec

votre entreprise, analysez les enregistrements pour suivi qualité...

**GARANTIE
DE CONTINUITÉ DE SERVICE**

Autrefois réservées aux grandes entreprises, les solutions de redondance sur plusieurs technologies et assorties d'engagement de rétablissement de 4H sont désormais accessibles aux PME.

**LE CHOIX DU FOURNISSEUR :
QUELS SONT LES PIÈGES
À ÉVITER ?**

La GTR : les services doivent vous être proposés avec une garantie de temps de rétablissement de 4 ou 8 H. La durée d'engagement : Attention aux contrats trop longs (24, 36, 48 mois...) qui vous lient de manière excessive.



Fournisseur de solutions
informatiques & télécom depuis 2001.
98 BD DE L'EUROPE - 13127 VITROLLES.
+33 (0) 4 42 46 75 00
www.cmi-services.info

BRÈVES



UN GESTE CITOYEN POUR PRÉSERVER LA BEAUTÉ DE NOTRE PLANÈTE. RIEN DE PLUS SIMPLE !!

Pourquoi ne pas remplacer nos contenants habituels, bouteilles, verres, pailles à usages uniques qui finiront dans nos poubelles par des articles réutilisables, fabriqués dans des matériaux respectueux de l'environnement ? Un vaste marché s'est ouvert dans ce domaine pour nous permettre de changer nos habitudes quotidiennes par de petits gestes éco responsables liés à la transition écologique engagée. Profitez des grandes avancées technologiques et du large choix de matières proposées pour utiliser dans le cadre de votre propre publicité des articles du quotidien aux designs modernes et aux coloris multiples.



N'attendez plus car le respect de l'environnement n'est pas une fatalité, il reste l'affaire de chacun.

Contact
Jean Francis Buis
André TASSY
www.axxo.fr

Renseignements sur place (Showroom)
ou par tél. 06 59 80 34 47



AZUR TRUCKS - ENSEMBLE, AU SERVICE DE VOS VÉHICULES PROFESSIONNELS.

Depuis plus de 50 ans, **AZUR TRUCKS** s'efforce d'assurer une qualité de service pour devenir le partenaire privilégié de ses clients grâce aux neuf métiers intégrés au Groupe dédiés aux véhicules professionnels. Conscient qu'un véhicule professionnel est avant tout un centre de profit, le Groupe a développé ses activités afin de maîtriser la chaîne de valeur complète du véhicule tout en conservant l'autonomie et l'indépendance de chacune de ses branches.

Contact
MP TRUCK : 04 88 60 07 16
VULCO : 04 42 34 74 70
www.azur-trucks.fr



ENTRETIEN & PIÈCES DÉTACHÉES PL
PNEUS VL & PL

COUVRIR LES ÉVÉNEMENTS DE VOS ENTREPRISES PAR UN REPORTAGE PHOTOS... C'EST UN MÉTIER.

C'est parce que **YELLOW STUDIO**, couvre un certain nombre d'événements sur la zone de Vitropole que sa représentante Christine CRISCUOLO a signé cette année, son partenariat avec Vitropole Entreprendre. Son objectif : faire savoir que **la photographie c'est un métier** et encore plus quand il s'agit de valoriser l'image d'une entreprise. A son actif :

- Plusieurs événements pour Vitropole Entreprendre :

certains d'entre vous ont pu l'apercevoir derrière son objectif aux soirées d'été, aux vœux...

- la journée portes ouvertes et soirée à l'occasion des 70 ans de l'entreprise BOUDON
- l'inauguration des locaux de la société RADIATOLE
- ou encore la soirée festive autour des 100 ans de la société Bertei

Valorisation toujours avec émotion, car ce qui intéresse ce chef d'entreprise néanmoins artiste photographe, ce sont les femmes et les hommes qui se cachent derrière les postes qu'elles/qu'ils occupent.

NOUVELLE ÉQUIPE

Aline BERTAGNE, Dirigeante de la société **SUDER** et partenaire de Vitropole Entreprendre de la première heure, renouvelle son équipe. Avec l'arrivée de Laurent Saint-Martin, chef d'atelier Repro, doté d'une solide expertise dans la communication de 20 ans au sein de laboratoires pharmaceutiques et de 10 pour son propre compte sur Salon en communication visuelle sur tous supports. reproduction@suder.fr 04 42 46 16 23 Et de Marie-Laure Gragnic comme assistante de direction animée elle aussi d'un tempérament orienté business pour votre meilleur accueil.

Contact
contact@suder.fr
04 42 46 16 20
www.suder.fr





OFFRE PARTENAIRE



STING · 27 JUILLET 2019

JARDIN SONORE *festival*

26 · 27 · 28 JUILLET 2019
VITROLLES



EN PARTENARIAT AVEC



Après le succès de sa première édition en 2018, le **festival Jardin Sonore** revient à Vitrolles et propose cette année encore une programmation musicale éclectique avec comme temps fort, le 27 juillet, le concert de la star internationale STING.

Profitez de nos offres VIP en devenant partenaire de notre évènement.

Pour plus de détails contactez-nous sur partenaires@jardinsonorefestival.com ou au 06.66.68.48.58



8 janvier : soirée des vœux



Le 8 janvier plus de 400 personnes se sont réunies à la salle Guy Obino pour notre soirée de Vœux. Laurence Freche, Présidente de Vitropole depuis 3 ans a passé le relais à Céline Boyer.

A cette occasion, Loïc Gachon, maire de Vitrolles, a remis à Pierre Martin, la médaille de la ville pour les nombreuses rénovations qu'il a effectuées sur nos parcs d'activités ces dernières années et qui ont permis à près de 50 entreprises (1000 emplois) de s'implanter sur notre territoire.



5 février osons traverser l'autoroute !



En partenariat avec la Ville de Vitrolles, Pôle Emploi et la Mission Locale, des demandeurs d'emploi sont venus à la rencontre de nos entreprises. Un grand merci aux entreprises Freche Location, CMI Services, Farrugia Peinture, Radiatole, Mediapost, Autobus de l'Etang, Original City Hôtel qui leur ont ouvert leurs portes.



6 février accueil des nouvelles entreprises

En toute convivialité, les entreprises nouvellement installées sur nos parcs d'activités ont pu échanger avec les membres du Conseil d'administration de Vitropole Entreprendre et nos partenaires.

Vous souhaitez développer votre activité sur nos parcs d'activités ou venez de vous installer sur notre territoire, n'hésitez pas à nous contacter !

18 mars SCI, quelles obligations juridiques et comptables ?



Maître Emeline Bastianelli du Cabinet Thélys et Didier Merle, expert comptable du cabinet ABP, ont apporté de précieux conseils aux participants.

TOUS LES 2^E MARDIS DU MOIS, NOS DÉJEUNERS BUSINESS !

Ces moments conviviaux sont toujours un moment d'échange privilégié entre les entreprises adhérentes de Vitropole Entreprendre.



VITROPOLE

Entreprendre

ILS NOUS FONT CONFIANCE CETTE ANNÉE

